

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

2020 - 29 RENOUELEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

L'an deux mille vingt, le Jeudi 18 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 11 juin 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 17

Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Philippe EUZENAT, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOUËR

Affichage le 19 juin 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200618-2020-29-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Comité syndical du SYDELA n°2016-28 du 07 juillet 2016,

Considérant que le marché de travaux relatif à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public, aux infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public arrive à terme au 31/12/2020 et qu'il est nécessaire de le renouveler afin de pouvoir mener à bien les missions de service public du SYDELA,

Considérant que les caractéristiques de l'accord-cadre envisagé sont les suivantes :

- **Accord-cadre à bons de commande à compter du 01/04/2021**
- **Durée du marché** : 9 mois la première année puis renouvelable tacitement 3 fois un an
- **Allotissement** : 10 lots géographiques
 - Lot n°1 : Cap Atlantique
 - Lot n° 2 : Carène + Estuaire et Sillon
 - Lot n°3 : Pontchâteau St-Gildas + Pays de Redon
 - Lot n°4 : Erdre et Esvres + Région de Blain
 - Lot n°5 : Région de Nozay + Chateaubriant Derval
 - Lot n°6 : Pays d'Ancenis
 - Lot n°7 : Sèvres et Loire
 - Lot n°8 : Clisson Sèvres et Maine Agglo
 - Lot n°9 : Grand lieu + Sud Retz Atlantique
 - Lot n°10 : Pornic Agglo Pays de Retz + Sud-Estuaire
- **Attribution** : Mono-attributaire avec possibilité de candidater à l'ensemble des lots.
- **Procédure** : Appel d'offres ouvert
- **Critères** :
 - Prix – 40%
 - Technique – 60%
 - Définir un chantier type effacement avec EP et télécom : 10%
 - Définir un chantier type renforcement : 10%
 - Moyens humains affectés à la mission : 5%
 - Moyens techniques et matériel affectés à la mission : 5%
 - Réforme anti-endommagement : 10%
 - Sécurité des personnes sur le chantier : 5%
 - Environnement : 15%

Considérant que les nouveautés suivantes seront apportées :

- Coefficient minorateur uniquement sur les terrassements de tous les dossiers d'une Zone d'Aménagement Vierge
- Coefficient majorateur uniquement sur les terrassements de tous les dossiers d'effacement de réseaux
- Travaux supplémentaires intégreront les aléas exceptionnels et politiques communales
- Réalisation d'un bon de commande « études » et d'un bon de commande « travaux »
- Paiement des études indépendamment du paiement des travaux
- Règlement d'un acompte de 40% dès la réalisation du PV de marquage
- Règlement d'un 2^{ème} acompte de 80% pour les dossiers supérieurs à 20K€

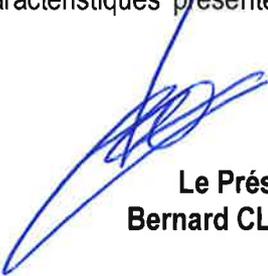
Admis à date indiquée sur
044-200014926-20200618-2020-29-
DE
Date de réception préfecture :

Le Comité décide d'approuver les critères d'attributions tels que présentés, à :

- 10 voix Pour
- 5 voix Contre
- 1 abstention

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché « Travaux relatifs à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public, aux infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public » sous la forme d'un marché public de travaux, passé en appel d'offres ouvert, dans le respect des caractéristiques présentées ci-dessus.



**Le Président,
Bernard CLOUET**